

PROCES-VERBAL

SIVOM DE L'EST GESSIEN

SEANCE ORDINAIRE DU 27 AVRIL 2016

\*\*\*\*\*

Sous la présidence de Monsieur GIRIAT Max

Etaient présents :

*Pour Ferney-Voltaire :* Mmes et MM. De Lavernette, Grattaroly, Landreau, Ly, Mouny, Patriarca, Philipps (jusqu'au point 5), Raphoz, t'Kint de Roodenbeke, Unal (jusqu'au point 5), Vonner,

*Pour Prévessin-Moëns :* Mmes et MM. Barthes, Charillon, Coin, Etcheberry, Frammery

*Pour Ornex :* Mmes et MM. Delavenne, Gariat, Obez, Roch

Secrétaire de séance : M. Jean-François Obez  
assisté de Fara Randimbisoa

Etait présente : Anissa Tabet

Etait invité et présent :

Etaient absents excusés : Mme Martin, représentée par M. Barthes  
M. Guiderdoni, représenté par M. Grattaroly  
Mme Unal, pouvoir à Mme Mouny (à partir du point 6)  
M. Philipps, pouvoir à M. t'Kint de Roodenbeke (à partir du point 6)

Etaient absents : Mme Ansellem  
MM. Imobersteg et Leray

## ORDRE DU JOUR

-----

- 1) Désignation d'un(e) secrétaire de séance
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 16 mars 2016
- 3) Extension du COSEC : convention d'utilisation avec l'association d'escalade Grimp'Tout
- 4) Extension du COSEC : convention d'utilisation avec l'association de gymnastique EFV AGYM
- 5) Extension du COSEC : convention d'utilisation avec le Lycée / collège international de Ferney-Voltaire
- 6) Extension du COSEC : règlement intérieur d'utilisation de la structure artificielle d'escalade (SAE)
- 7) Extension du COSEC : règlement intérieur d'utilisation de la salle spécialisée de gymnastique et de musculation
- 8) Portage de repas : attribution du marché public de location de véhicule frigorifique sans chauffeur
- 9) Cantine intercommunale : travaux de rénovation de l'office
- 10) Subvention 2016 : Associations sportives
- 11) Subvention 2016 : Amicale du Personnel Communal
- 12) Subvention 2016 : Amicale des Sapeurs-Pompiers de l'Est Gessien
- 13) Projet de gendarmerie : Maîtrise d'ouvrage déléguée
- 14) Projet de gendarmerie : modification du PLU de la commune d'Ornex
- 15) Composition de la Commission Sport
- 16) Divers

La réunion ordinaire du Comité Syndical du SIVOM de l'Est Gessien du 27 avril 2016 a eu lieu à la Mairie de Prévessin-Moëns à 18H30, sous la présidence de Monsieur Max GIRIAT, président du SIVOM.

### **Point 1 – Désignation d'un(e) secrétaire de séance**

Monsieur Jean-François Obez est désigné secrétaire de séance. Le président propose de supprimer le point 14 de l'ordre du jour de la séance.

### **Point 2 – Approbation du procès-verbal de la séance du 16 mars 2016**

Le comité approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 16 mars 2016. D Rigaud propose la modification du point 3 du compte rendu : « *M.Rigaud rappelle que les règles de présence des suppléants n'ont pas été clairement définies dès l'installation du Comité en Mai 2014 et que l'exécutif devait clarifier le règlement intérieur du SIVOM afin d'éviter de telles situations* ».

L'assemblée approuve à l'unanimité la modification proposée.

### **Point 3 – Extension du COSEC : convention d'utilisation avec l'association d'escalade « Grimp'Tout »**

Le président explique que les travaux d'extension du COSEC étant achevés, il convient d'en définir les modalités d'utilisation avec les associations.

Il est proposé d'approuver le projet de convention d'utilisation élaboré en accord avec l'association « Grimp'Tout », principal référent concernant cette structure. Formée auprès de la Fédération Française des murs d'escalade, en tant qu'association spécialisée, le rôle de l'association « Grimp'Tout » sera d'assurer la bonne gestion de la structure en terme de maintenance de l'équipement, indépendamment des contrôles périodiques obligatoires à la charge du propriétaire, mais également d'accompagner les utilisateurs (scolaires) pour une utilisation réglementaire de la structure en développant des outils de communication.

B Frammery souhaiterait que le terme « collectivité » sur la convention soit remplacé par l'intitulé « SIVOM » et la délibération qui autorise la signature de la convention. Soucieux d'équilibrer l'utilisation de la structure, l'assemblée s'accorde à modifier l'article 5.4-**Autres usagers** comme suit : « *les établissements scolaires et associations ont accès à la structure [...] dans le respect de la pluralité des équipements* ».

A Charillon rappelle qu'elle a sollicité une subvention plus importante de la Région. Le président a, quant à lui, sollicité l'intervention du Vice-Président de la Région, E Blanc.

La convention est conclue pour une durée d'un an, reconductible tacitement pour la même durée, sous réserve que le club ait satisfait à toutes ses obligations.

L'assemblée approuve à l'unanimité le projet de convention.

### **Point 4 – Extension du COSEC : convention d'utilisation avec l'association de gymnastique « EFV AGYM »**

*JF Patriarca se retire des débats et des votes.*

Le président propose d'approuver le projet de convention d'utilisation élaboré en accord avec l'association « AGYM », principal référent concernant la salle spécialisée de gymnastique qui a fait l'objet dans le cadre des travaux d'extension du COSEC d'un agrandissement.

Référencée auprès de la Fédération Française de gymnastique, en tant qu'association spécialisée, l'association « AGYM » est depuis la mise en fonctionnement de la salle de gym, l'interlocuteur privilégié du SIVOM en assurant la bonne gestion de la structure en terme de maintenance de l'équipement (remplacement du matériel, signalement des dysfonctionnements, ...), indépendamment des contrôles périodiques obligatoires à la charge du propriétaire.

A Charillon propose la suppression du dernier alinéa de l'Article 2 ; proposition approuvée par l'assemblée.

La convention est conclue pour une durée d'un an, reconductible tacitement.

L'assemblée approuve à l'unanimité le projet de convention.

*Retour de JF Patriarca*

#### **Point 5 – Extension du COSEC : convention d'utilisation avec le Lycée/Collège international de Ferney-Voltaire**

Le président propose d'approuver la signature de la convention d'utilisation du Complexe Sportif Henriette d'Angeville par le lycée et collège international de Ferney-Voltaire.

Ces conventions précisent les modalités d'utilisation du complexe sportif. La participation de la Région aux frais de fonctionnement de la structure est subordonnée à la signature d'une convention d'utilisation. Celles-ci sont conclues pour une durée de 4 ans.

B Frammery propose de compléter le point 1 de l'article 2 en précisant que le planning prévisionnel est établi par le SIVOM en accord avec le lycée.

H De Lavernette demande à ce que la vérification des assurances soit effectuée à défaut de ne pouvoir lister clairement les garanties apportées. D Raphoz, soucieux d'assurer l'équilibre de la convention, propose que soit prévue la possibilité, pour les services du SIVOM, en cas de manquement aux engagements de ce contrat, de pouvoir procéder à accès limité du site. La mention suivante est ajoutée à l'article 5 : « *les agents de la collectivité sont libres d'accéder aux installations et de vérifier à tout moment l'existence et la consistance des biens mis à disposition.* »

L'assemblée approuve à l'unanimité le projet de convention.

#### **Point 6 – Extension du COSEC : règlement intérieur d'utilisation de la Structure Artificielle d'Escalade (SAE)**

Le président rappelle que la pratique de l'escalade sur un mur de niveau régional nécessite la mise en place d'un règlement intérieur permettant de lister les modalités d'utilisation du mur et les règles de sécurité à mettre en œuvre.

Il est confirmé, à la remarque de B. Frammery, que le projet de règlement a été élaboré sur la base du modèle de la Fédération Française des murs d'escalade, et en collaboration avec l'association « GRIMP'TOUT ».

L'assemblée approuve à l'unanimité le projet de règlement.

#### **Point 7 – Extension du COSEC : règlement intérieur d'utilisation de la Salle spécialisée de gymnastique et de musculation**

*JF Patriarca se retire des débats et des votes.*

La salle spécialisée de gymnastique, dans laquelle un espace de musculation a été aménagé, comprend des équipements coûteux et techniques qui nécessitent la mise en place d'un règlement intérieur afin d'encadrer son utilisation et de lister les modalités d'utilisation des équipements et les règles de sécurité à mettre en œuvre.

Elaboré en collaboration avec l'association « AGYM » le président propose d'approuver le projet de règlement.

L'assemblée approuve à l'unanimité le projet de règlement.

*Retour de JF Patriarca*

### **Point 8 – Portage de repas : attribution du marché public de location de véhicule Frigo sans chauffeur**

Le président explique que la location du véhicule frigo de portage de repas arrive à échéance le 30.04.2016 et propose de renouveler la location, qui au vu du coût de la maintenance et de la nécessaire mise aux normes régulière du véhicule, reste plus intéressante que l'achat.

Le système de la location paraît plus souple, plus flexible et plus adapté au service et notamment aux contraintes liées à la réglementation en matière d'hygiène ; il permet en outre d'assurer le transport des marchandises en cas d'immobilisation du véhicule (pour contrôle technique par exemple).

Le marché est conclu pour une durée initiale de trois (3) ans à compter du 1<sup>er</sup> mai 2016 jusqu'à sa date anniversaire, reconductible une (1) fois par décision expresse pour un montant annuel maximum de 8'500 € HT.

Après analyse des offres, il apparaît que l'offre du PETIT FORESTIER pour la location d'un véhicule diesel d'occasion est la plus intéressante.

A la demande de H De Lavernette, il est précisé que le véhicule date de 2012.

L'assemblée valide à l'unanimité l'offre de PETIT FORESTIER pour un véhicule diesel d'occasion.

### **Point 9 – Cantine intercommunale : travaux de rénovation de l'office**

Après la rénovation de la salle de restauration scolaire en 2012, la création de la cuisine centrale en 2015, et conformément au budget, les travaux de rénovation de l'office seront réalisés à l'été 2016. Les travaux sont estimés à 70 000 €. Ils consistent en une mise aux normes, rafraichissement des locaux et modernisation du matériel.

Le président sollicite l'autorisation de lancer les consultations de marché de maîtrise d'œuvre et de travaux et attribuer les marchés dans le respect de l'enveloppe budgétaire.

L'assemblée approuve à l'unanimité.

L'assemblée se saisit de la problématique de gestion de la cuisine centrale qui a fait preuve d'un nombre de manquements contractuels préoccupant (erreur de livraison, retard de livraison, désorganisation due à des absences, ...). Les élus s'accordent à dire qu'à la rentrée de septembre tout devra être opérationnel, qu'il faut utiliser les outils prévus au contrat pour remédier à la situation. Le SIVOM assurera un suivi précis de la situation.

### **Point 10 – Subventions 2016 : associations sportives**

*JF Patriarca se retire des débats et du vote.*

Dans le respect de la compétence expressément transférée au SIVOM pour l'attribution de subventions aux associations sportives de son territoire (principe d'exclusivité et de spécialité), la Commission Sport s'est réunie le 30 mars 2016.

24 associations ont déposé une demande de subvention pour l'année 2016.

Lors de l'approbation du budget 2016, le comité a ouvert une enveloppe de 120 000 €.

La proposition d'attribution de la Commission Sport s'élève pour l'heure à 114 917 €.

L'analyse des demandes de subventions par la commission, en application des critères d'attribution habituels (la typologie de l'association, le nombre total d'adhérents et d'adhérents < 16 ans, le nombre de compétitions, le nombre d'encadrants et d'heures d'encadrement, la participation à l'animation locale,...) permet de proposer le tableau d'attribution.

B Frammery s'interroge sur la nécessité de modifier les critères d'attribution en intégrant, dans l'attribution des subventions, le calcul des apports cachés (mise à disposition de locaux). W Delavenne rappelle que le calcul des subventions tient compte des financements autres perçus par l'association. E t'Kint de Roodenbeke s'interroge sur le but poursuivi par l'intégration d'un tel critère. JF Obez attire l'attention sur le fait que la modification des critères d'attribution ne doit pas entraîner une baisse importante des subventions attribuées. D Raphoz estime qu'une révision sera nécessaire notamment au regard des associations locales qui se créent pour une même discipline. A Charillon demande à ce que l'évolution du club Grimp'Tout, suite à l'extension du Centre sportif Henriette d'Angeville, soit suivie.

TYPOLOGIE	ASSOCIATION	SUBVENTION 2015	PROPOSITION SUBVENTION 2016
Sports collectifs	ASPM (Association Sportive de Prévessin-Moëns)	9 600	9 800
	AS ST GENIS FERNEY CROZET (foot)	13 800	15800
	HAND BALL club de Ferney	13 200	13800
	RUGBY Club Pays de Gex	6 800	6500
	VOLLEY Club	7 100	6900
Sports individuels	AGYM Pays de Gex	8 200	8500
	ARC CLUB GESSIEN	2 600	2900
	Badminton gessien	2 800	2700
	FAT BOXING	2 000	
	Ferney Gex Natation	6 100	6400
	Ferney Ski Club	3 700	3400
	Judo Club	3 800	4000
	Ski nautique	1 200	1500
	Tennis de Table	1 500	1700
	UCG (Union Cycliste Gessienne)	8 000	7700
Loisirs & compétitions	AS COLLEGE PREVESSIN	2 000	1800
	AS LYCEE DE FERNEY	2 100	1900
	AS COLLEGE DE FERNEY	2 600	2 600
	GRIMP TOUT (escalade)	900	1000
	Squale club (plongée)	600	600
	Ornex Forme (gymnastique volontaire)	1 800	1900
	Pétanque le Patriarche	600	300
	Tennis Club de Ferney	5 500	5600
	Tennis de Prévessin		1700
	Amortissement matériel AGYM	5 194	5917
<b>SOUS TOTAL</b>		<b>110 293</b>	<b>114 917</b>

\* clefs de répartition pour l'attribution des subventions sportives : À part égale du pourcentage d'habitants par année n et du pourcentage des ressources des communes année n-2 (sont compris par ressources (et plus le potentiel fiscal) : la dotation globale de fonctionnement, la taxe d'habitation, la taxe foncière bâties, la taxe foncière non bâties, la taxe professionnelle (ou sa compensation), la compensation franco genevoise)

Au vu du montant attribué et pour des questions de trésorerie, il est proposé de procéder au versement de ces subventions en deux fois.

L'assemblée approuve à l'unanimité la proposition d'attribution des subventions.

*Retour de JF Patriarca*

### **Point 11 – Subvention 2016 : Amicale du Personnel Communal**

Comme chaque année, le président propose l'attribution d'une subvention à l'Amicale du Personnel Communal qui regroupe le personnel des communes de Ferney-Voltaire, d'Ornex et du SIVOM. La participation des collectivités est calculée selon une formule de calcul identique aux trois collectivités tenant compte du nombre d'agents adhérents par collectivité et de l'indice des prix à la consommation. Le montant de la participation du SIVOM pour 2016 s'élève à **15 586 €** pour 30 agents.

Pour rappel, l'Amicale a un rôle social de création du lien entre les adhérents, agents des collectivités, en proposant des sorties culturelles ou autres, moyennant la participation à des événements locaux (fêtes des potirons, fête de la musique...).

Les recettes de l'association proviennent en partie de la cotisation des agents, des recettes de manifestation, et des collectivités. La participation des employeurs entre dans le cadre de l'obligation légale (loi du 19.02.2007) d'offrir à leurs personnels des prestations d'actions sociales.

Le soutien financier apporté aux adhérents par l'amicale (bon cadeau, ...) tient compte tant de la situation familiale des agents que de leur revenu.

L'assemblée approuve à l'unanimité la proposition d'attribution de subventions.

### **Point 12 – Subvention 2016 : Amicale des sapeurs-pompiers de l'Est Gessien**

Par délibération du 21 octobre 2015, le SIVOM approuvait l'attribution d'une subvention de 1400 € à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de l'Est Gessien pour des travaux de déplacement de la stèle de Ferney-Voltaire. Un défaut de RIB a empêché le paiement de la subvention sur l'année 2015. Les subventions étant attribuées annuellement, il convient de délibérer de nouveau en 2016.

L'assemblée confirme à l'unanimité l'attribution de la subvention.

### **Point 13 – Projet de gendarmerie : Maitrise d'ouvrage déléguée**

Par délibération du 24.06.2015, les communes du SIVOM lui attribuaient la compétence pour la construction d'un nouveau bâtiment de gendarmerie. Au regard de la complexité du projet et afin d'en assurer le suivi le plus rigoureux, le président propose d'avoir recours à une maîtrise d'ouvrage déléguée. Le SIVOM donne mandat d'exercer, en son nom et pour son compte, l'exercice de certaines attributions (représente le maître d'ouvrage, pour l'élaboration et la signature des marchés, le choix des entreprises et fournisseurs après approbation du maître d'ouvrage, prépare et gère les marchés, assure la gestion financière et administratives de l'opération.), action en justice pour le compte du maître d'ouvrage.

Le maître d'ouvrage conserve un droit de regard sur l'exécution des missions de son délégué qui doit lui rendre compte de ses activités.

Les dépassements de prix ne sont pas garantis dans le contrat de délégation de maîtrise d'ouvrage.

Le maître d'ouvrage délégué n'assure pas de missions de conception.

Est exclue de la délégation, la décision de réalisation de l'ouvrage et sa localisation, la définition du programme, le montage financier de l'opération.

En revanche, il appartient aux deux parties de définir le mode de financement des travaux (versement d'avances par le maître d'ouvrage, souscription police de responsabilité civile et professionnelle, réception des travaux).

Rappel du planning de l'opération :

CS 27.04.2016

Prochain Comité Syndical : mercredi 18 mai 2016

[7]

ETAPES	observations	2016						2017						2018	2019	
		avril	mai	juin	juillet/oct	nov	dec	janvier	fev	mars	avril	mai	juin	juillet 2017- dec 2018	janv	fev-mars
SIVOM: étude programmation																
SIVOM: Consultation Maitre d'ouvrage délégué + selection candidat																
Concours de maitrise d'œuvre	concours maitrise d'œuvre ou entreprise Totale															
Conception/préparation travaux	AVP/APD/PC/consultation entreprises/PC/préparation travaux															
Aval de la Gendarmerie nationale																
SIVOM: achat du terrain	promesse de vente PRIAMS															
dépôt du PC	ERP: 5 mois (commissions sécurité, accessibilité, militaire)															
phase travaux	18 mois															
réception																
déménagement																

Le comité approuve à l'unanimité le recours à la maitrise d'ouvrage déléguée pour l'opération de nouvelle gendarmerie. La pré programmation de l'opération a déjà été effectuée.

A la demande de JF Patriarca, le président rappelle que la commission travaux et la commission d'appel d'offre seront en charge du dossier.

### Point 15 – Composition de la Commission Sport

W Delavenne a émis le souhait d'être membre de la commission sport. Considérant que l'article 14 du règlement intérieur du SIVOM limite à 8 le nombre de membres maximum et qu'actuellement la commission est composée de 7 membres (suite à la démission dernièrement de Y Consigny), le président propose d'accepter la demande formulée par W Delavenne.

La nouvelle commission sera composée comme suit, le président étant membre de droit :

Responsable de la commission : B FRAMMERY

L ANSELLEM

JL GUIDERDONI

JF PATRIARCA

E IMOBERSTEG

JA DURET

B LERAY

W DELAVENNE

L'assemblée approuve à l'unanimité la demande.

B Frammery responsable de la commission, se réjouit de cette arrivée.

JF Patriarca rappelle la nécessité que les membres de commissions assistent aux réunions.



## Point 16 – Divers

Relevé des décisions prises par le Président en vertu des délégations reçues par délibération du Comité Syndical :

Marché de service :	PRESTATAIRE ET MONTANT HT
Transport Accueil de loisirs	EUROP TOURS 730 € ttc
Transport Festival 5 continents maternelle	EUROP TOURS 336 € ttc
Maitrise d'œuvre pré programmation étude gendarmerie	Cabinet Huchon 3 000 € ht
Contrôle mur escalade CSHA*	SCMS 675€
Marché de travaux :	
Remplacement des vitres au CSHA	Miroiterie COURT 1 106 €
Remplacement radiateurs CSHA	LANCIA 1 687 €
Réparation éléments protection bassin rétention	APTV 1 320 €
Nettoyage vide sanitaire maternelle	LANCIA 4 629 €
Intervention sur velux et cheminée logement interco	FERBLANTERIE GESSIENNE 2 660€
Marché de fourniture	
Défibrillateur pour CSHA	REAL 1 555.52 €
Extincteurs pour CSHA	SICLI 2 601.82 €

\*CSHA : Complexe Sportif Henriette d'Angeville

Inauguration du Centre Sportif Henriette d'Angeville : l'assemblée valide la date de cet évènement qui sera programmé à l'occasion du forum des associations de la commune de Ferney-Voltaire le 4 septembre prochain.

A Charillon souhaiterait faire écho sur la position de la commune de Prévessin-Moëns par rapport à l'école intercommunale. La commune a entendu les inquiétudes des communes partenaires mais la position de la commune de Prévessin-Moëns est de confirmer l'avenir du SIVOM qui se construit depuis plusieurs années et porte des projets intercommunaux comme les structures sportives, les écoles intercommunales. Soucieux de confirmer son engagement au sein de cette intercommunalité, la commune a choisi de participer au projet de la nouvelle gendarmerie ; c'est à trois que l'on porte de tel projet comme l'extension du Centre sportif. La commune a acté que le prochain projet de gymnase sera à Prévessin-Moëns puis à Ornex. Ces projets intercommunaux sont pertinents à porter sur trois communes ; la commune de Prévessin-Moëns confirme son engagement à l'intercommunalité et sa confiance en la mutualisation, en précisant toutefois qu'une approche strictement économique n'est pas suffisante pour envisager une fusion et qu'il faut donc penser ensemble un projet politique commun. A Charillon propose que la commission conurbation se saisisse de ce sujet.

A Etcheberry confirme ces éléments et précise par ailleurs qu'il ne faut opposer les investissements des équipes communales qui permettent un rayonnement de la commune et le projet de fusion qui rendra la commune plus forte et épanouie ; la fusion sera constructive et positive.

M Giriat aurait souhaité voir aboutir ce projet de fusion. A Charillon rappelle qu'il n'était pas prévu dans la campagne électorale.

D Raphoz se réjouit de voir les communes s'imbriquer peu à peu car elles sont complémentaires et ont plus de poids face à d'autres institutions, notamment régionales, et enjeux gigantesques. D Raphoz rappelle que si on est plus grand on est plus fort et qu'il faut se faire confiance.

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

\*\*\*\*\*

Le secrétaire de séance,  
Jean-François OBEZ

Le Président de séance,  
Max GIRIAT